

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 223-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.654

Déposée le: 04.11.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Egger (Hünibach, PS) (porte-parole)
Veglio (Zollikofen, PS)
Marti (Bern, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 22.11.2018

N° d'ACE: 280/2019 du 20 mars 2019
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Pas de charbon douteux dans l'électricité de BKW

Le Conseil-exécutif est chargé d'obtenir de BKW, au nom du canton de Berne actionnaire principal, que l'entreprise bernoise active dans le domaine de l'énergie ne se fournisse en électricité et ne négocie qu'auprès de producteurs dont les exploitations respectent les droits humains et ne nuisent pas à l'environnement.

Développement :

On retiendra de la lecture du *Sonntagsblick* du 7 octobre 2018 que BKW participe pour un tiers à la centrale à charbon Engie, à Wilhelmshaven. L'article démontre de façon convaincante que cette centrale transforme du charbon provenant de mines des plus douteuses, notamment celle de Cerrejón, en Colombie. D'après les déclarations de Swissaid, cette mine « est connue pour ses violations considérables des droits humains et son mépris pour l'environnement » [trad.]. La population locale vit dans une grande pauvreté, subit des déplacements forcés et assiste à la destruction de son environnement. D'après l'article, des syndicalistes et des activistes en Co-

lombie auraient perdu la vie pour avoir manifesté contre l'agrandissement de la mine ou milité pour que les petits agriculteurs récupèrent leurs terres.

Cela est inacceptable et intolérable pour le canton de Berne et les usagers et usagères de BKW. Jusqu'ici, le Grand Conseil a défendu la position d'actionnaire principal du canton de Berne au sein de BKW parce qu'il estimait avoir pour tâche publique de garantir une alimentation en énergie qui soit propre. Détenir des parts dans des entreprises qui ferment les yeux sur les pratiques décrites pour maximiser leur profit entache non seulement BKW mais aussi la réputation du canton de Berne, et cela doit cesser.

Motivation de l'urgence : le caractère explosif de la question exige de BKW un changement de stratégie des plus rapides.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage entièrement l'avis des auteurs de la motion, à savoir que la situation dans la mine de charbon en Colombie telle qu'elle est présentée est à tout point de vue inacceptable. Le respect des droits humains et la garantie de la durabilité et de la transparence doivent aussi valoir pour l'extraction de charbon. C'est également ce qu'exige BKW, comme l'a confirmé l'entreprise sur demande du Conseil-exécutif.

Actionnaire minoritaire, BKW SA détient 33 pour cent des parts de la centrale de charbon Engie à Wilhelmshaven. Les autres actionnaires sont le groupe industriel énergétique français Engie SA à hauteur de 52 pour cent et la Wuppertaler Stadtwerke à hauteur de 15 pour cent. Selon BKW, l'exploitation de la centrale de Wilhelmshaven, y compris l'achat de charbon, incombe exclusivement à l'actionnaire majoritaire Engie. Dans le cadre des contrats en vigueur, les possibilités pour BKW d'exercer son influence sont très limitées. Ainsi, elle n'a aucun droit d'exiger d'Engie des informations sur l'origine du charbon utilisé à Wilhelmshaven. Toutefois, depuis le début de sa participation, BKW tient compte des thèmes essentiels que sont les droits humains et les normes environnementales et exige le respect du code de conduite de l'entreprise lors de l'achat de charbon.

Membre fondateur de l'initiative Bettercoal (<https://bettercoal.org/>), Engie SA prend elle aussi sa responsabilité sociale très au sérieux. Elle s'engage activement depuis des années à améliorer l'éthique professionnelle dans la chaîne d'approvisionnement du charbon et, partant, les conditions de vie et de travail des mineurs ainsi que les aspects environnementaux. Engie entretient des contacts étroits avec ses fournisseurs de charbon au sujet de ces problématiques.

En 2014, Bettercoal a mis en place des évaluations basées sur le Code Bettercoal afin d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les mines. Selon Engie, la mine Cerrejón a elle aussi fait récemment l'objet d'une évaluation. Le rapport de Bettercoal est disponible en ligne (<https://bettercoal.org/producers/cerrejon-coal-company/>). Il montre que la mine fait des efforts en matière de responsabilité sociale des entreprises, mais qu'elle ne respecte pas encore tous les principes de l'initiative Bettercoal. C'est pourquoi un plan d'amélioration continue a été établi, qui vise à apporter de nouvelles améliorations et dont la mise en œuvre fera à son tour l'objet d'un contrôle.

Comme déjà mentionné dans la réponse à l'interpellation 036-2012 Grimm/Hofmann, le Conseil-exécutif estime qu'il n'y a pas lieu de s'immiscer dans la décision de BKW de maintenir la partici-

pation au projet de Wilhelmshaven. BKW est sensibilisée à la problématique et le Conseil-exécutif a demandé clairement, par l'intermédiaire de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie compétente dans ce domaine, que l'entreprise fasse tout son possible, dans la limite de ses capacités entrepreneuriales et juridiques, pour acheter et faire le négoce d'électricité provenant exclusivement de sites de production qui respectent les droits humains et les principes de la protection de l'environnement. BKW poursuit cet objectif de manière systématique.

Destinataire

- Grand Conseil